Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 022-212202121-20261001-DEL20260911-DE

MAIRIE DE PLOUËC-DU-TRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUËC-DU-TRIEUX

Séance du lundi 28 Septembre 2026
Date des convocations : 21 Septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt et un septembre deux mille vingt-six à neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX, Maire.

Etaient présents :

Vincent LE MEAUX	Josette FOULON	Alain BOUGET
Alain BIA	Jean Luc LE PALANTON	Marie-Andrée DERRIENNIC
René Loic ALIX	Sophie DELACOUR	Lydie JACQUES
Claude LE GUYADER	Christophe JEGOU	Kevin Paulic
Marine DUPRE		

Sylvie DELHOMMEAU, absente et excusé a donné procuration à Jean-Luc LE PALANTON
Nelly BOUTTERIN absente et excusée a donné procuration à Sophie DELACOUR
Kevin PAULIC a été désignée secrétaire de séance.
M. le Maire ayant quitté la séance à 19h45. M. LE PALANTON assure la présidence de la séance et M. LE MEAUX a donné procuration à Marine DUPRE

DEL 2026-09-11 – Actions de solidarités : Repas des aînés, colis de Noel et personnel communal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le budget communal ;
Considérant que, comme chaque année à l'approche des fêtes de fin d'année, la commune souhaite réaffirmer son engagement en faveur de la solidarité à l'égard des aînés et témoigner sa reconnaissance aux familles des agents communaux ;
Considérant que le repas des aînés est programmé le 7 novembre 2026 ;
Considérant que l'organisation de cette manifestation est en cours et que la prestation sera assurée par un traiteur chargé de la préparation et du service du repas ;
Considérant qu'une attention particulière sera portée au niveau sonore de l'animation pendant le repas afin de préserver les échanges, les discussions et la convivialité entre les participants ;
Considérant qu'une attention particulière sera portée à l'information et à la participation des personnes âgées de 85 ans et plus, afin de favoriser leur présence à ce moment de convivialité ;
Considérant qu'il convient également de porter une attention particulière aux personnes qui ne pourront pas participer au repas ;
Considérant qu'il est proposé de réserver l'attribution des colis aux personnes empêchées de participer au repas pour des raisons notamment liées à leur état de santé, à leur âge ou à leur mobilité ;
Considérant que la commune souhaite également reconduire une action de solidarité en faveur des familles des agents communaux à l'occasion des fêtes de fin d'année ;
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité à 15 voix pour

- **APPROUVE** l'organisation du repas des aînés le 7 novembre 2026.
- **FIXE** à 28 € le tarif du repas pour les personnes payantes.
- **DECIDE** que des colis pourront être remis aux personnes qui ne peuvent participer au repas en raison notamment de leur état de santé, de leur âge ou de leur mobilité et fixe la valeur de ces colis à :
  - 25 € pour une personne seule
  - 35 € pour un couple
- **DECIDE** de retenir les mêmes montants, soit 25 € pour une personne seule et 35 € pour un couple, comme base pour les colis de Noël.
- **DECIDE** de reconduire, à l'occasion des fêtes de fin d'année, l'attribution d'un bon d'achat d'une valeur de 50 € par enfant aux enfants des agents communaux âgés de moins de 16 ans.
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront imputées aux crédits prévus à cet effet au budget communal.

Fait et délibéré, le lundi 28 septembre 2026

Le Maire,

Vincent LE MEAUX

Pour le Maire
L'Adjoint délégué

Le secrétaire de séance

Kevin PAULIC

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 022-212202121-20261001-DEL20260911-DE